



Débat d'Orientations Budgétaires 2016

1. Contexte Général

Le DOB est inscrit dans la loi ATR (Loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République) sous le titre II « de la démocratie locale » chapitre 1^{er} « de l'information des habitants sur les affaires locales ».

Le DOB n'a aucun caractère décisionnel mais sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi. Il ne donne pas lieu à un vote.

a) Éléments internationaux, européens et nationaux

Selon les dernières prévisions du FMI, la croissance devrait se consolider en 2016 à l'échelle mondiale, européenne et française.

Sur le plan international, après une année 2015 moins bonne que prévu (en particulier du fait du ralentissement de la croissance des Etats-Unis), la croissance devrait repartir à la hausse en 2016. Pour le FMI, elle serait portée avant tout par les « pays avancés », la croissance des pays émergents ayant tendance à ralentir, à cause notamment de la baisse des prix des produits de base et des difficultés économiques liées aux instabilités géopolitiques. Cette reprise de la croissance reste néanmoins fragile, car des incertitudes existent quant à la situation économique de la Chine, depuis la publication en août de mauvais indicateurs.

En ce qui concerne la zone euro, la reprise est, selon le FMI, « plus ou moins en bonne voie ». Les prévisions de croissance ont été revues à la hausse, mais là encore des incertitudes pèsent, liées notamment à la situation de la Grèce.

En France, la reprise reste faible, avec une croissance qui sera de 1,1% en 2015 et qui est estimée par les Pouvoirs Publics à 1,5% en 2016. La France a moins profité que ses voisins européens de la baisse des prix du pétrole, de la dépréciation de l'euro et de taux d'intérêt historiquement bas. En 2015 36.000 emplois ont été créés mais près de 200.000 ont été détruits. Il faudrait en France un taux de croissance de 2 à 2,5% pour que la courbe du chômage s'inverse.

En ce qui concerne les marchés financiers, les taux d'intérêt continuent pourraient repartir à la hausse compte tenu de la volonté de la FED américaine de relever ses taux.

b) Incidences du projet de loi de finances pour les collectivités

1) Baisse des dotations de l'Etat

Depuis 2015, les collectivités territoriales ont été associées à l'effort de redressement dans le cadre de la réduction des concours financiers dont elles bénéficient. La répartition de cette baisse entre catégories de collectivités s'effectue proportionnellement à leurs ressources totales. La contribution au redressement des finances publiques représente ainsi 1 450 M€ pour les communes, 621 M€ pour les EPCI, 1 148 M€ pour les départements et 451 M€ pour les régions.

Pour la commune d'Onzain, cela se traduit par une baisse importante qui va se poursuivre en 2017.

	2014	2015	Estimation 2016	Prévision 2017
DGF reçue	534 839 €	472 755 €	410 671 €	348 587 €
Evolution de la DGF en valeur	- 35 000 €	- 62 084 €	- 62 084 € /2015	- 62 084 € /2016
Evolution de la DGF en %	-6,1 % / 2013	- 11,6 % /2014	- 13,1 % /2015	- 15,1% /2016

DGF cumulée (hors baisse)	534 839 €	1 069 678 €	1 604 517 €	2 139 356 €
DGF cumulée (avec baisse)	534 839 €	1 007 594 €	1 418 265 €	1 766 852 €
Evolution en valeur		- 62 084 €	- 186 252	- 372 504 €

Cette situation de baisse concerne aussi le **Dotation Nationale de Péréquation**, qui est pour mémoire, un mécanisme de redistribution visant à réduire les écarts de richesses, et donc les inégalités, entre les différentes collectivités territoriales.

	2014	2015	Estimation 2016	Prévision 2017
DNP reçue	92 975 €	83 678 €	75 000 €	70 000 €

La **Dotation de Solidarité Rurale**, de son côté, a connu une hausse entre 2014 et 2015. Nous resterons néanmoins sur un montant identique en espérant une éventuelle augmentation.

	2014	2015	Estimation 2016	Prévision 2017
DSR reçue	192 211 €	206 011 €	205 000 €	205 000 €

c) Autres éléments contextuels

La prévision d'inflation du projet de loi de finances s'établit à 1%. (Source : Chiffres clés du PLF 2016)

Les taux d'intérêt des collectivités dépendent de nombreux facteurs dont la lisibilité est délicate, il est envisageable de prévoir une légère hausse des taux. Selon ses besoins de financement, la commune procédera comme elle le fait depuis deux ans à une mise en concurrence des partenaires financiers.

Pour l'exercice 2016, compte tenu des investissements envisagés, Onzain aura recours à l'emprunt d'environ 100 000 €, en restant en fin de mandat proche du niveau d'endettement de 2014, conformément aux engagements de politique générale fixés pour le mandat en cours.

2. Budget principal : le fonctionnement

a) Projection financière sur les recettes de fonctionnement

Le contexte économique national invite les collectivités à rester très prudentes dans l'estimation de leurs recettes. Il est raisonnable d'envisager une diminution des ressources communales, en prenant comme hypothèse :

- La stabilité des taux d'imposition des contributions directes au niveau communal
- Une légère augmentation des produits fiscaux par l'effet des bases (constructions nouvelles, changement de destination...)
- Une baisse accentuée des concours financiers de l'État.

1) Les dotations et subventions

	2013	2014	2015	Prévision 2016
DGF	570 156 €	534 839 €	472 755 €	410 671 €
DNP	103 305 €	92 975 €	83 678 €	75 000 €
DSR	197 415 €	192 211 €	206 011 €	205 000 €

2) Les recettes fiscales

La revalorisation des bases fiscales inscrite dans le Projet de Loi de Finances 2016 a été fixée à + 1%.

	2013	2014	2015	Prévision 2016
Impôts et taxes (en k€)	1 454	1 551	1 681	1 694

3) Les autres recettes

- Les produits de services : nous prévoyons une stabilité en 2016 puisque nous avons pris la décision de ne pas augmenter nos tarifs, puis une progression de 5% en 2017 et de 2% les deux années suivantes en raison de l'augmentation du nombre de familles et de l'intégration du centre de loisirs d'été dans le contrat Enfance-Jeunesse.
- La taxe d'électricité : celle-ci ne devrait pas évoluer. Le taux étant déjà au plafond.

b) Projection financière sur les dépenses de fonctionnement

Compte tenu des éléments définis ci-dessus, nous devons continuer notre baisse des dépenses de fonctionnement entamée depuis le début du mandat.

▪ Les dépenses de personnel

La maîtrise de l'évolution des charges de personnel est le facteur clef de l'équilibre de la section de fonctionnement du budget. La masse salariale progresse mécaniquement chaque année. (Pour mémoire, la Progression du Glissement Vieillesse Technicité était de 0,8% en 2014).

En 2015, la progression de la masse salariale a été inférieure à 2%, marquant un net ralentissement par rapport aux années précédentes. Les efforts doivent être poursuivis en ce sens.

	2013	2014	2015	Prévision 2016
Charges de personnel et frais assimilés (en k€)	1 643	1 699	1 729	1 802

▪ Les autres dépenses

Les dépenses des services seront maintenues, voire en légère hausse.

Nous veillerons à maintenir le même niveau de qualité concernant les services obligatoires et essentiels rendus à la population.

	2013	2014	2015	Prévision 2016
Charges générales (en k€)	718	622	597	643
Autres charges de gestion (en k€)	533	512	557	552
Total (en k€)	1 251	1 134	1 167	1 195

▪ Les dépenses financières

Elles seront en légère baisse par rapport à 2015, en dépit de l'emprunt effectué l'année dernière mais en raison de l'amortissement de certains crédits antérieurs.

L'inscription au Budget Primitif 2016 devrait s'élever à 100 € contre 108 163 € au BP 2015.

	2013	2014	2015	Prévision 2016
Charges financières (en k€)	87	109	108	100

c) Effet de la dissolution du SIPO

La dissolution du SIPO aura un impact financier et comptable.

- En effet, les dépenses de fonctionnement de la médiathèque ne seront plus supportées par la Commune. Cependant, notre Attribution de Compensation versée par Agglopolys sera amputée du même montant. L'effet financier devrait être neutre.
- Concernant le centre de loisirs, les dépenses seront prises en charge par la commune d'Onzain. Cela entraînera une augmentation de la masse salariale (animateurs vacataires de l'été) et des dépenses de charges directes et indirectes (frais pédagogiques et frais liés au bâtiment). Une convention sera passée avec les communes alentours pour acter une participation financière de leurs part.

Concernant la dissolution du SIVOS, il n'y aura pas d'impact financier, seulement comptable.

3. Budget principal : l'investissement

Le volume d'investissement du Budget Principal réalisé en 2015 est à 935 K€, notamment lié à nos dépenses d'équipement (625 K€).

a) Endettement

Le montant de l'endettement doit être mis en rapport avec la capacité de la collectivité à y faire face. Le recours à l'emprunt devrait se situer à environ 1,5 Millions d'euros sur l'ensemble du mandat.

b) Programme général

Etat des restes à réaliser (RAR)

- **Dépenses** : il reste 419 K€ correspondant à des travaux engagés et non encore réglés.
- **Recettes** : il reste 140 K€ de recettes à percevoir correspondant pour l'essentiel à des subventions à recevoir sur les travaux non encore réglés.

Estimation du résultat de clôture de 2015

- **Fonctionnement** : résultat excédentaire de 269 K€
- **Investissement** : résultat excédentaire de 571 K€, desquels il faut déduire 419 K€ de RAR et ajouter 120 K€ de RAR

Recettes d'investissement en 2016

Les recettes d'investissement regroupent plusieurs éléments :

- le Fonds de Compensation de la TVA devrait s'élever à environ 110 000 € pour 2016,
- le niveau des subventions s'établira à environ 90 000 € pour 2016,
- la Taxe d'Aménagement ne nous a pas été notifiée à ce jour, l'enveloppe serait estimée à 100 000 € contre une prévision de 75 000 € au BP 2015.

Dépenses d'investissement en 2016

Elles s'élèvent à 1 207 K€, avec pour postes les plus importants :

- la rénovation de la place : 400 K€
- le transfert de la Mairie : 300 K€
- l'acquisition et l'aménagement d'un nouveau local Jeunesse : 130 K€
- la 2^e tranche de réfection des trottoirs de la rue des Rapins : 85 K€
- la démolition de la maison rue de Touraine : 75 K€